



**Soutenez
le relevage
l'orgue**
de la collégiale Saint-Barnard

Bulletin de souscription

**Amis de l'orgue de Saint-Barnard
Romans - Drôme**

Un orgue polyvalent

Construit par le facteur d'orgues Chambry, achevé en 1843, cet orgue a été classé « Monument historique » en 1971, grâce à l'intervention du grand compositeur Maurice Duruflé. Entièrement reconstruit par Georges Danion (Gonzalez), il fut inauguré, en 1981, par le célèbre organiste Pierre Cochereau.

Cet instrument est l'un des témoins les plus intéressants du style « néoclassique », tout en douceur et luminosité, et conserve cependant nombre de ses sonorités originales, amples et chaleureuses.

Grâce à ses particularités, il permet aux musiciens de jouer des musiques de toutes les époques, faisant de chaque concert un véritable panorama du répertoire.

Des travaux attendus

Après quasiment quarante années de bons et loyaux services quotidiens, d'offices et de concerts remarquables, après les dégâts occasionnés par la grêle en 2019, l'orgue était à bout de souffle.

Le relevage : qu'est-ce que c'est ?

Cette opération vise à nettoyer, dépeussier, réviser et rénover l'intégralité des parties de l'instrument (buffet, alimentation en air, mécanique, peausseries), ainsi que les 2376 tuyaux, dont les dimensions vont de 5mm à presque 5m ! Les débris du vitrail, détruit pas la grêle, seront retirés. Enfin, un toit complet sera construit, afin d'offrir une meilleure protection. Ces travaux sont menés par le facteur d'orgues Saby - Formentelli, de Saint-Uze.

Quels effets en attendre ?

Le relevage est une sorte de « gros entretien ». Il ne modifie en rien les caractéristiques de l'orgue, son fonctionnement, sa sonorité. Après ces travaux, l'intégralité des organes mécaniques et sonores de l'instrument aura retrouvé un fonctionnement optimal. Entièrement réaccordée, sa voix résonnera à nouveau avec toutes ses qualités que le temps, l'empoussièrément et les conditions hygrothermiques avaient altérées.



Combien ça coûte ? Qui finance ?

Montant prévisionnel : 135 583€

Le financement est partagé entre :

- l'État (DRAC Auvergne Rhône Alpes) : 30 201€ ;
- la Ville de Romans (propriétaire de l'instrument) : 95 382€
- le mécénat :
 - o 5000€ apportés par les Amis de l'orgue de Saint-Barnard ;
 - o 5000€ apportés par les donateurs.

Ça finit quand ?

Les travaux devraient s'achever mi-2022.

Une association dynamique

Les Amis de l'orgue de Saint-Barnard ont été créés en 1968. Ils ont pour but la conservation et la mise en valeur de l'orgue de la collégiale en organisant environ une douzaine de concerts par an et des visites (Journées du patrimoine, écoles...). Une revue (La Lettre de la tribune), un blog et une page Facebook maintiennent le lien avec les adhérents. Des bulletins d'adhésion sont disponibles dans la collégiale (membre actif : à partir de 15€, membre bienfaiteur : à partir de 50€ - association reconnue d'utilité publique, cotisations et dons déductibles des impôts).

Et après le relevage ?

Une « Année inaugurale » sera organisée pour faire entendre l'instrument dans toute sa vigueur retrouvée, joué par les meilleurs organistes français –et aussi des amateurs. Au programme : de nombreux concerts, des visites, des surprises !... L'instrument aura retrouvé toutes ses capacités pour de nombreuses années de musique !

Et pour les donateurs ?

Le nom des donateurs sera inscrit dans l'orgue. Ils seront conviés à une visite privée de l'instrument au cours de laquelle ils pourront découvrir, au plus près, les effets bénéfiques du relevage qu'ils auront soutenu. Cette visite sera suivie d'un concert donné par un organiste de renom.



Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Courriel :

Téléphone :

**Je soutiens le relevage de
l'orgue de Saint-Barnard
en versant la somme de :**

20€ 50€ 100€

**Montant libre de :€
(préciser le montant)**

Votre don donne droit à une réduction d'impôts de 66% de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable, avec la possibilité d'étaler sur cinq ans la réduction d'impôts lorsque ce plafond est atteint. (Articles 238 bis et 220 E du Code général des impôts). Nous vous ferons parvenir un reçu fiscal attestant de votre don.

Paiement par chèque

(à l'ordre des Amis de l'orgue de Saint-Barnard)

ou virement avec le code IBAN :

FR64 2004 1010 07 07 1419 2U03 853

Amis de l'orgue de Saint-Barnard

5, rue des Trois Carreaux

26100 Romans